

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

Mairie d'AVIGNON

**DIRECTION DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET DES ASSEMBLEES**

EXTRAIT

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance publique du : 26 JUIN 2025

ETAIENT PRESENT(E)S :

Mme Cécile HELLE, M. Claude NAHOUM, Mme Catherine GAY, M. Paul-Roger GONTARD, M. Fabrice TOCABENS, Mme Zinèbe HADDAOUI, M. David FOURNIER, Mme Laurence LEFEVRE, M. Claude TUMMINO, M. Sébastien GIORGIS, Mme Isabelle LABROT, M. Julien DE BENITO, Mme Amy MAZARI ALLEL, M. Jean-Marc BLUY, Mme Nathalie GAILLARDET, M. Eric DESHAYES, Mme Isabelle PORTEFAIX, M. Kader BELHADJ, Mme Martine CLAVEL, M. Marc SIMELIERE, Mme Anne GAGNIARD, M. Joël PEYRE, Mme Lilou QUENNESSON, Mme Joanne TEXTORIS, Mme Marie-Anne BERTRAND, M. Arnaud PETITBOULANGER, Mme Sylvie MAZZITELLI, M. Bernard HOKMAYAN, Mme Françoise LICHIERE, M. Christian ROCCI, Mme Anne-Sophie RIGAULT, Mme Ghislaine PERSIA, M. Paul RUAT, M. Arnaud RENOUARD, Mme Murielle MAGDELEINE, Mme Carole MONTAGNAC, M. Jean-Pierre CERVANTES, Mme Annie ROSENBLATT, M. Mouloud REZOUALI, Mme Christine LAGRANGE, M. Michel BISSIERE, Mme Florence ROCHELEMAGNE

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Mme Laurence ABEL RODET

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

AVIGNON

Ville d'exception

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2025

32

AVIGNON - MUSEES : Avignon Musées : principe de gratuité du nouveau musée des Bains Pommer et tarification de prestations spécifiques

M. NAHOUM

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

En 2018 a été instituée la gratuité des entrées dans l'ensemble des six musées municipaux de la Ville d'Avignon, ce qui permet à tous les habitants de pousser les portes de ces établissements aussi souvent qu'ils le souhaitent, et ainsi de découvrir ou redécouvrir à leur guise ces collections prestigieuses, ainsi que l'ensemble des expositions temporaires, dans toute leur diversité.

Pour les Bains Pommer, qui viennent d'ouvrir, l'accès est également gratuit, et ce, pour toutes les catégories de la population.

Seules les visites guidées sont payantes, et nécessitent donc l'approbation de tarifs, en dehors toutefois des groupes scolaires issus d'Avignon, pour lesquels les visites guidées sont également gratuites. Ne sont pas non plus concernés par ces tarifs les Avignonnais, les moins de 12 ans, les personnes en situation de handicap ou invalides et leur accompagnant, pour qui les visites guidées sont aussi proposées gratuitement.

Est également créé un tarif pour les demandes de reproductions photographiques des collections, ainsi que pour les privatisations d'espace et services en privatisation, qui permettront de mettre en valeur ce nouveau lieu.

C'est pourquoi il vous est proposé d'approuver la grille tarifaire prévue pour les Bains Pommer, regroupant les services suivants qui y seront proposés à la vente dans un premier temps :

1. Visites guidées
2. Envoi de clichés haute définition d'œuvres des collections
3. Privatisation d'espaces

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

Il est précisé que l'offre de privatisation d'espaces et de services en privatisation ne peut être consentie aux particuliers, ni aux organismes présentant un caractère politique, syndical, religieux ou sectaire. Les privatisations d'espaces concernant des espaces ouverts au public ne peuvent se tenir qu'en-dehors des jours et horaires d'ouverture des établissements au public ; elles ne donnent lieu en aucun cas à une fermeture exceptionnelle de l'établissement.

La Ville se réserve le droit de refuser toute demande pouvant contrevenir à l'image de ses établissements et de la collectivité. Les tarifs ne comprennent que la mise à disposition de l'espace, les frais annexes restant à la charge du contractant (exemple : traiteur, sécurité, mobilier, sonorisation, etc.).

Le détail des services et de leurs tarifs est joint dans la grille tarifaire annexée au présent texte.

La boutique des bains Pommer proposera par la suite les catégories de **produits** suivantes:

1. Publications
2. Produits dérivés
3. Reproductions d'œuvres
4. Affiches
5. Cartes postales

Le cas échéant, ces tarifs feront alors l'objet d'actes supplémentaires, qui viendront compléter la présente délibération.

Il vous est donc proposé d'approuver cette grille tarifaire.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29,

Vu la grille tarifaire.

Considérant l'avis favorable de la ou des :

Commission Ville éducative, culturelle, solidaire, sportive et fraternelle

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la grille tarifaire des services proposés aux Bains Pommer selon le détail joint en annexe, et qui sera applicable à compter du 1^{er} juillet 2025 ;
- **IMPUTE** les recettes associées aux encaissements de ces tarifs au chapitre 70 du budget principal ;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) délégué(e) à signer toute pièce s'y rapportant.

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

ADOPTE

Le Maire
Mme Cécile HELLE



Le Secrétaire de Séance
Mme Marie-Anne BERTRAND

PARVENU A LA PREFECTURE LE 02/07/2025
ACTE PUBLIE LE 03/07/2025